

Dans les villes d'Ottawa et de Hull et le voisinage immédiat, la Commission a charge d'une étendue de 1,878 acres où elle a aménagé 18 parcs. Elle y entretient aussi vingt-deux milles de promenades pittoresques. Relève également de la Commission la belle et grande région du parc Gatineau, dans les Laurentides.

Parc Gatineau.—Le parc Gatineau, situé dans la province de Québec à quelque huit milles à vol d'oiseau de la capitale fédérale, est le seul parc national qui relève de la Commission du district fédéral. Il comprend actuellement quelque 24,000 acres de collines boisées, de vallées, de lacs et de cours d'eau dans la bordure méridionale des Laurentides, montagnes les plus anciennes du Canada, et il est conservé dans son état naturel pour l'agrément du public.

Le parc sert de refuge au gibier. Chevreuils, ours, renards, castors, visons, ratons laveurs et autres animaux à fourrure y abondent. On y trouve des pistes et des terrains de pique-nique et de camping bien situés pour l'agrément et le délassement du public. Le parc Gatineau offre aussi d'excellentes facilités pour le ski; c'est d'ailleurs le grand centre de ce sport d'hiver populaire dans la région d'Ottawa.

Le développement de la région prévoit l'aménagement d'une autre étendue de 26,000 acres, l'érection de cabines de touristes, d'immeubles pour l'administration, la construction d'abris, de réfectoires, de pavillons de natation et autres bâtiments.

Un surintendant et une équipe de cinq gardes, qui font aussi fonction de gardes-chasse, policiers et gardes-feu, assurent l'administration du parc.

Le plan d'aménagement de la capitale nationale.—Le plan d'ensemble pour l'aménagement futur d'Ottawa et du district de 900 milles carrés de la capitale nationale, en vue d'établir une capitale digne des progrès du Canada et de son statut de nation, a été achevé à la fin de 1948. Le rapport provisoire du Comité d'aménagement de la capitale nationale et de la Commission du district fédéral a été déposé à la Chambre des communes le 30 avril 1949. Les grandes lignes du plan sont données aux pp. 19-21 de l'*Annuaire* de 1950.

Le premier contrat aux fins du plan a été adjugé le 26 avril 1950 en vue de la construction d'un pont reliant les rues Elgin et Waller et enjambant le Driveway, le canal Rideau, les voies ferrées et la rue Nicholas. La longueur totale du pont atteindra 2,000 pieds environ. Il servira à décongestionner la Place de la Confédération et à dégager la rue Wellington, qu'encombre la circulation commerciale.

Au printemps de 1950 a été mis en adjudication l'aménagement d'une ligne de ceinture, au sud de la zone bâtie, permettant de supprimer les voies ferroviaires qui traversent la ville.

Section 4.—Conservation des animaux sauvages*

Service fédéral de la faune.—Le Service fédéral de la faune, Services du développement économique, ministère des Ressources et du Développement économique, s'occupe des questions concernant les animaux sauvages et relevant du gouvernement fédéral, sauf les questions intéressant le Musée national ou étroitement liées aux Affaires indiennes.

* Rédigé au Service fédéral de la faune, sous la direction de H. L. Keenleyside, sous-ministre, ministère des Ressources et du Développement économique.